

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 déposé au
Conseil d'arrondissement du 1er octobre 2013**

1) Madame Lyne Baccanale 13-249168 CA du 3 septembre

Madame signale une problématique de vitesse et de grande circulation de camions dans le secteur du chemin de la Côte St-Paul et de la rue Ste-Marie lesquels ne respectent pas les 30 km/h. Elle demande que des interventions soient faites. Elle dit craindre pour la sécurité des enfants du secteur. Elle demande l'installation d'un panneau d'Arrêt sur Côte St-Paul. Elle signale également la disparition d'un panneau de signalisation «Interdiction aux camions» sur la rue Ste-Marie et demande qu'un panneau soit réinstallé à cet endroit.

Le maire demande aux Travaux publics de voir à réinstaller le panneau manquant. Quant à l'arrêt demandé, il indique que ce secteur est présentement en analyse notamment en ce qui a trait à la circulation et au stationnement.

La Direction des travaux publics fera le suivi et communiquera avec la citoyenne.



2) Monsieur Derek Robertson 13-249169 CA du 3 septembre

Monsieur demande si le maire connaît l'entreprise Terragon qui fait preuve d'une nouvelle façon de gérer les déchets ce qui pourrait être intéressant pour le Sud-Ouest. Il indique avoir assisté à une rencontre concernant le projet Archivex et que les promoteurs auraient mentionné la possibilité de réaménagement du trottoir et peut-être une piste cyclable jusqu'au Marché Atwater. Il demande s'il y aurait des informations à communiquer quant à la piste cyclable sur la rue Wellington. Il demande également des précisions quant aux sommes investies dans le parc Jessie Maxwell.

Monsieur le Maire indique connaître Terragon, il mentionne qu'on retrouvera d'ailleurs de ces produits au parc Angrignon, c'est-à-dire des poubelles à compaction. Quant aux aménagements des pistes cyclables sur Wellington, le maire indique ne rien avoir à annoncer de spécial, mais il confirme que certains aménagements auront lieu. Quant au parc Jessie Maxwell, il y a eu deux factures dont les sommes ont été votées en conseil soit le montant du contrat et une dépense supplémentaire d'environ 30 000 \$.

➤ **Répondu sur place**

3) Monsieur John Burcombe 13-249170 CA du 3 septembre

Demande des précisions quant aux panneaux réclame dont les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour. Il demande pourquoi on ne fait pas comme d'autres arrondissements et villes et interdire ces panneaux.

Le Maire explique que l'on essaie justement de faire une meilleure gestion des panneaux, qu'on va en réduire le nombre. On va en enlever 20 et les remplacer par 3. Par ailleurs, les fonds recueillis seront dédiés à l'art public.

La conseillère Fournier indique que ces panneaux sont de pleins droits.

La conseillère Thiébaud se dit préoccupée par la pollution visuelle et mentionne avoir des préoccupations également par rapport à la dimension des panneaux. Elle mentionne qu'il y aura une consultation publique et elle invite la population à y participer.

➤ **Répondu sur place**

4) Monsieur François Vienneau 13-249171 CA du 3 septembre

Monsieur remercie le conseil pour le zonage vert accordé à 3 jardins citoyens. Demande si le conseil a commencé à réfléchir sur le mode de gestion de ces parcs afin de s'assurer qu'ils demeurent des jardins citoyens. Il soulève une problématique de boue et de poussière dans Griffintown lorsqu'on y circule à vélo et mentionne la fermeture d'un bout de la piste cyclable ce qui force les cyclistes à emprunter la rue dans Pointe-Saint-Charles. Il demande quelles seront les initiatives LEED dans les nouveaux projets afin de minimiser les inconvénients des travaux de construction.

Le maire indique que pour les jardins, il s'agira plutôt d'initiatives citoyennes et que l'arrondissement souhaitait que ces aires vertes demeurent pour les citoyens et entretenus par eux. Des rencontres avec l'OPA sont prévues et ce sujet pourra être abordé.

Quant à la boue et la poussière dans Griffintown, le directeur des Travaux publics, monsieur Sébastien Lévesque mentionne que des interventions seront faites par les services concernés.

➤

5) Monsieur Denis Bélanger 13-249172 CA du 3 septembre

Monsieur dépose un document et des photos à l'appui de son intervention. Tout d'abord, il fait part du peu d'entretien fait dans le stationnement de l'école de la Petite Bourgogne et dans la bande de verdure près du stationnement. Il mentionne que les feuilles et détritiques qui se retrouvent au sol deviennent glissants lorsqu'il pleut. Il demande l'intervention de l'arrondissement à ce niveau. Il déplore les graffitis qui sont faits sur le mur d'un immeuble appartenant à Hydro-Québec située sur St-Jacques entre les rues Richmond et Guy. Il demande si l'arrondissement peut faire quelque chose à ce niveau. Enfin, il fait part que des déchets (sacs) sont laissés et n'ont pas été ramassés depuis environ 8-10 semaines il se demande si cela est dû à l'horaire d'été.

Monsieur le maire indique qu'une entente est faite avec la commission scolaire pour l'entretien de ce terrain. Il indique qu'un suivi sera fait avec la commission scolaire afin que des interventions soient faites sur cet espace. En ce qui concerne les graffitis, le maire mentionne que des interventions ont été faites auprès d'Hydro-Québec et que ceux-ci démontrent peu d'intérêt face à cette problématique, cependant, l'arrondissement continuera à chercher des solutions et des vérifications seront faites. La conseillère Fournier mentionne qu'au parc Herb-Trawick, des interventions seront bientôt faites puisque l'arrondissement a lancé un appel d'offres dernièrement.

La Direction des travaux publics fera le suivi de cette intervention et communiquera avec le citoyen.

➤ Un responsable de la Direction des Travaux publics s'est déplacé sur les lieux et indique qu'il n'y avait rien à signaler tant au niveau du ramassage des déchets ou concernant la propreté de l'endroit. Soulignons que la Commission scolaire est responsable de la propreté des lieux.

6) Monsieur René Dallaire**13-249173****CA du 3 septembre**

Monsieur représente l'Association québécoise de voile adaptée (AQVA) et réside du secteur depuis l'an 2000. Il fait part du besoin d'un local pour l'organisme qu'il représente. Il demande donc s'il serait possible d'obtenir un local au Centre Sainte-Cunégonde comme celui accordé à l'organisme Altergo, et dépose un document à cet effet.

Le Maire remercie monsieur Dallaire pour son intervention, le félicite pour son implication et indique qu'il est un modèle de détermination et de persévérance. Il rappelle que l'arrondissement vient d'accorder une somme pour une mise à niveau de l'ascenseur et indique que les services vont regarder la possibilité de répondre à sa demande.

La Direction de la culture et des sports, loisir et développement social fera un suivi de sa demande de local.

- La Direction de la Culture, sports, loisirs et développement social a communiqué avec le requérant pour lui faire part que la demande de local ne pourra actuellement se faire. La demande du requérant sera réévalué prochainement.

7) Danielle Vézina**13-249174****CA du 3 septembre**

Madame soulève une problématique de circulation dans la ruelle entre les rues Raudot et de La Vérendrye qui est notamment souvent empruntée par l'entreprise située sur La Vérendrye. Sur la rue Raudot, intersection Hadley elle mentionne qu'un arrêt clignotant devrait être installé compte tenu de la grande circulation et d'une garderie à proximité. Elle ajoute qu'une demande de boîtes à fleurs a déjà été faite afin de les installer dans la ruelle, mais qu'on ne les a jamais installés. Compte tenu de ces problématiques, elle souhaiterait une ruelle verte.

Le maire indique qu'à partir de janvier prochain un budget sera disponible afin d'aménager des ruelles vertes et que celle mentionnée pourrait être une des premières. Le Directeur des travaux publics indique qu'Éco-quartier pourra communiquer avec madame pour étudier cette possibilité.

La Direction des travaux publics ainsi que la Police feront le suivi de cette demande.

- Le SPVM a effectué des vérifications suite à la requête du citoyen et transmet le constat suivant :
 - sur la rue Carillon il y a très peu de circulation;
 - à l'intersection des rues Raudot et La Vérendrye, les véhicules font leurs arrêts, mais pas vis-à-vis le panneau d'arrêt en lien avec la configuration de l'intersection;
 - sur Ste-Madeleine / Wellington, la vitesse reste à vérifier.
- Enfin, la Direction des travaux publics fera changer les panneaux pour autoriser le virage à gauche (direction Ouest vers Sébastopol).

8) Madame Amanda McLeod 13-249175 CA du 3 septembre

En mai dernier, madame avait déposé au CA, une pétition pour la conservation d'un terrain près du 5224, place Turcot. Depuis ce temps, on a appris que le terrain appartenait à Habitat pour l'humanité. Monsieur mentionne que cet espace vert est beaucoup utilisé comme espace de jeu et de rencontre pour les enfants du secteur et les personnes qui habitent à proximité. De plus, les usagers de l'hôpital tout près seront affectés par la disparition de l'arbre se trouvant sur le terrain. On demande à la Ville s'il serait possible de récupérer ce terrain et de le conserver comme espace vert. On demande si des études sont faites quant aux effets des espaces verts sur la population.

Le maire indique que la pétition qui avait été déposée au conseil était pour qu'il n'y ait pas de condominiums à cet endroit. Cet espace appartient maintenant à Habitat pour l'humanité qui y construira un duplex dédié à des familles dans le besoin et non des condos. De plus, une plantation d'arbres est prévue dans le secteur puisqu'on manque d'arbres dans ce coin. Il propose que les résidents utilisent le parc public situé à 150 pieds de là.

La conseillère Fournier mentionne que lors de la charrette d'urbanisme dans ce secteur, on avait noté le manque de verdure près de cet établissement de santé. Tous les intervenants du secteur ont proposé du verdissement et des plantations.

Une rencontre sera organisée prochainement avec les citoyens concernés.

➤ **Répondu sur place**

9) Monsieur Louis Auger 13-249176 CA du 3 septembre

Monsieur demande des précisions quant à la nouvelle réglementation concernant les foyers au bois. Indique qu'il a entendu à la radio que d'ici 2020, il y aurait interdiction d'utilisation de foyers au bois. Il mentionne avoir déjà investi une somme en vue de le rendre conforme suite aux dernières modifications de la loi, mais selon ce qu'il vient d'entendre, son foyer sera inutilisable en 2020.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera un suivi de cette question et communiquera avec le citoyen.

➤

10) Madame Anne-Marie Sigouin 13-249177 CA du 3 septembre

Madame indique être candidate aux prochaines élections municipales à l'arrondissement du Sud-Ouest pour Projet Montréal au poste de conseillère de ville. Elle indique ne pas être très enthousiaste de l'annonce qui a été faite en conseil par rapport aux investissements au parc Angrignon et particulièrement le centre animalier. Elle indique qu'il aurait été souhaitable qu'un anneau de glace réfrigérée soit installé à cet endroit. Elle indique avoir déposé un mémoire à cet effet en collaboration avec divers groupes et citoyens qui sont préoccupés par l'activité physique des citoyens lors de la consultation publique Montréal physiquement active. Elle déplore le fait qu'aucune consultation citoyenne sur l'aménagement du parc n'a été faite.

Le maire indique que madame Josée Duplessis et lui-même ont défendu ce projet au comité exécutif. Il explique que ces annonces n'empêchent en rien l'aménagement d'un anneau de glace ailleurs dans le parc.

➤ **Répondu sur place.**

11) Madame Natacha Alexandrof**13-249178****CA du 3 septembre**

Madame déplore le grand achalandage des camions dans le sud de la Pointe-Saint-Charles. Elle rappelle que dans le passé de nombreuses interventions ont été faites, mais en vain, le problème est toujours existant. Elle demande que l'arrondissement fasse respecter l'entente intervenue avec le CN à cet effet en ce qui a trait à la rue Sébastopol où uniquement des petits camions devaient passer alors que les gros devaient emprunter Augustin-Cantin. Elle déplore la saleté et la poussière générées par la construction. Madame indique que suite à la consultation sur les parcs et espaces verts sur les futurs parcs des terrains du CN, elle dit qu'il est dommage qu'on ne puisse y faire de l'agriculture urbaine. Enfin, elle fait part qu'il est important de veiller à la protection du patrimoine et soulève le cas d'un immeuble sur la rue Fortune.

Sur l'interdiction des camions, le maire indique que les accords de développement et les ententes doivent être respectés et il indique que les services verront à ce qu'ils soient suivis. Quant au respect du patrimoine, le plan d'action a un an et il doit être respecté. Il indique que toute problématique à cet effet doit être signalée à l'arrondissement. De plus, la DAUSE a pour mandat de réviser certains aspects dans le règlement sur les PIIA à cet effet.

La conseillère Fournier fait part que des inspections préventives sont faites par les inspecteurs et cela a amené des changements positifs dans les pratiques. Il reste que l'arrondissement n'est pas à l'abri des travaux sans permis.

La conseillère Sophie Thiébaud demande quand le bilan mentionné par le maire serait disponible. Le maire indique que monsieur Luc Gagnon pourra fournir des informations à ce sujet.

Le directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises fera des validations quant à la problématique de la rue Fortune.

➤

12) Monsieur Pierre Marcoux**13-173693****CA du 2 juillet 2013**

Monsieur s'interroge par rapport à des nouveaux aménagements au Parc Garneau sur le boulevard Monk et propose une traverse piétonnière en face du parc. Il fait part d'une problématique de sécurité pour les piétons à l'intersection Greene et St-Jacques.

La conseillère Roy mentionne qu'il y aura installation de 2 traverses sur le boulevard Monk en face du parc Garneau dès la semaine prochaine. Quant à l'intersection Greene/St-Jacques, des validations seront faites par la direction des Travaux publics et on communiquera avec monsieur.

➤ La Direction des Travaux public souligne que pour l'instant, les traverses aux deux extrémités du parc Garneau ne sont pas identifiées par une signalisation normalisée. Si nous voulons rendre ces traverses prioritaires aux piétons, nous devons en premier lieu faire les descentes de trottoir, enlever les espaces de stationnement tarifés et par la suite procéder à une signalisation avec marquage approprié. La situation est toujours à l'étude et on communiquera avec le citoyen une fois le tout complété.